



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2080115 - BERHING  
dossier lié n° 2050030

Maisons-Alfort, le 18 avril 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation phytopharmaceutique  
BEHRING, n° intrant 2080115**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 07/04/2008 d'un dossier, déposé par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BERHING.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit générique LEGACY DUO, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2050030, est en cours de validité jusqu'au 31/12/2016 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BERHING est bien strictement identique à celle déclarée pour LEGACY DUO ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BERHING, présentée par MAKHTESHIM AGAN FRANCE, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit LEGACY DUO.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND